



Prestone



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus
Numéro du produit	HAPP0122A
Identification interne	NQA2291
UFI	UFI: X876-60AN-500V-EUY6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile.
--------------------------	---------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com
-------------	---

Personne à contacter	Contact Email address: info@holtsauto.com
----------------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs
Numéro d'appel d'urgence national	French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network. Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassignyl, 53035 NANCY Cedex France. Tel: + 33 3 83 85 21 92 E-mail: bnpc@chru-nancy.fr http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Aerosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

UFI

UFI: X876-60AN-500V-EUY6

Contient

naphtha (petroleum), hydrotreated light

Étiquetage des détergents

15 - < 30% hydrocarbures aliphatiques, Contient CITRAL, d-limonene

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

BUTANE		30-60%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX
Classification		
Flam. Gas 1 - H220		
Press. Gas		

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

naphtha (petroleum), hydrotreated light 10-30%		
Numéro CAS: 64742-49-0	Numéro CE: 265-151-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475133-43-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		
PROPANE 10-30%		
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX
Classification Flam. Gas 1 - H220		
ISOBUTANE 10-30%		
Numéro CAS: 75-28-5	Numéro CE: 200-857-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX
Classification Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Non pertinent.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.
Ingestion	Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux. Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Extrêmement inflammable.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter tout déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

naphtha (petroleum), hydrotreated light (CAS: 64742-49-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5306 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 13964 mg/kg/jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1131 mg/m³

Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1377 mg/kg/jour

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1301 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Jaune.
Odeur	Citronnée.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	< 0°C
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité relative	0.727 @ 20°C
Solubilité(s)	Non-miscible à l'eau.
Viscosité	Indéterminé.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
Indice de réfraction	Indéterminé.
Taille de particules	Non applicable.
Poids moléculaire	Non applicable.
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum ca. 90 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Eviter la chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts minéraux.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes. Acides forts minéraux. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone.

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Aucune information disponible.
<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Indications (DL₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Indications (DL₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Essais de génotoxicité - in vivo	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Non pertinent.
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Pas d'effet spécifique à long terme connu.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 5 000,0
mg/kg)

Espèces Rat

naphtha (petroleum), hydrotreated light

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 > 5610 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEC 9869 mg/m³, Inhalatoire, Rat Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité, Etude sur deux générations - NOAEC 20000 mg/m³, Inhalatoire, Rat F2a
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEC: 23900 mg/m³, Inhalatoire, Rat Toxicité pour le développement: - NOAEL: 500 mg/kg bw/day, Cutanée, Rat Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

ISOBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Non disponible.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Non disponible.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Non disponible.

Toxicité aiguë - microorganismes Non disponible.

Toxicité aiguë - terrestre Non disponible.

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie Non disponible.

Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin Non disponible.

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

naphtha (petroleum), hydrotreated light

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LL₅₀, 96 heures: 10 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
LL₅₀, 96 heures: 8.2 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques EL₅₀, 48 heures: 4.5 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques EL₅₀, 72 heures: 3.1 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
NOELR, 72 heures: 0.5 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 40 heures: 15.41 mg/l, Tetrahymena pyriformis

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOELR, 21 jours: 2.6 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait être facilement biodégradable.

Phototransformation Non disponible.

Stabilité (hydrolyse) Non disponible.

Biodégradation Devrait être facilement biodégradable.

Demande biologique en oxygène Non disponible.

Demande chimique en oxygène Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

naphtha (petroleum), hydrotreated light

Biodégradation Intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Coefficient d'adsorption/désorption Non disponible.

Constante de Henry Non disponible.

Tension de surface Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Éliminer le contenu/réceptif selon les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Se référer à la Liste des Matières Dangereuses pour toute information sur des dispositions spéciales 190, 327, 344, 625.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

N° ONU (ADN) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Étiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
 Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
 Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
 Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.
 Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Rénovateur Plastiques Extérieurs et Pneus

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

GHS: Système général harmonisé.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Date de révision 13/01/2021

Révision 1

Numéro de FDS 21828

Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.